

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 24 juin 2020**

Communication n° 17/06.2020

Objet: statistiques déchets 2019

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations sur les déchets récoltés sur notre territoire pour l'année 2019.

Nous constatons une constante diminution des quantités de déchets récoltés par habitant depuis l'introduction de la taxe au sac. De 594 kg par habitant récoltés en 2012, nous sommes passés à 372 kg pour 2019, ce qui correspond à une réduction supérieure à 37 %.

Dans le détail, nous constatons une baisse concernant les ordures ménagères qui passe de 135 à 130 kg par habitant. Une baisse est aussi constatée pour le papier-carton qui passe de 85 à 78 kg et la ferraille qui passe de 14 à 11 kg/habitant. Les déchets compostables passent quant à eux de 147 à 80 kg/habitant, notamment en raison de la fermeture de la déchèterie de la Rapaz.

Les autres déchets, tels que le bois (30 kg), le verre (23 kg) et les encombrants (20 kg), restent stables d'année en année.

La taxe individuelle annuelle pour les déchets a baissé au fil des années, passant de Fr. 150.– en 2012 à Fr. 120.– en 2014 et à Fr. 108.– en 2018. La taxe entreprise, initialement de Fr. 200.–, se monte à Fr. 180.– depuis 2019. Les nouvelles sociétés sont exonérées de la taxe durant l'année de leur création depuis 2019.

A la demande de la Municipalité, les agents de PRM font régulièrement des contrôles à la déchèterie pour s'assurer que les usagers sont bien domiciliés à Saint-Prex. De plus, les employés du SEEP inspectent systématiquement tous les sacs non officiels trouvés sur le territoire.

La Municipalité

Saint-Prex, le 26 juin 2020/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, vice-syndique, au 079 354 15 83